



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion de la femme

Travaux futurs pour renforcer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 2007/37 du Conseil économique et social. Il résume les mesures que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a prises pour renforcer et développer ses activités de formation et de recherche dans les domaines suivants : a) femmes, migrations et développement; b) gouvernance et participation des femmes à la vie politique au niveau local; c) femmes, paix et sécurité, conformément aux cadres stratégiques pour la période 2004-2007 et la période 2008-2011.

Le rapport décrit également les activités que l'Institut a menées auprès des bailleurs de fonds actuels et potentiels pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de son budget de base. Grâce à ces activités en 2007, l'Institut a levé suffisamment de fonds pour financer ses activités de base et rembourser la subvention que l'Organisation des Nations Unies lui avait versée dans le courant de l'année au titre de son budget ordinaire.

* E/2008/100.

** La soumission du présent document a été retardée dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2007/37, le Conseil économique et social a prié l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme d'intensifier ses activités de recherche et de formation conformément à son mandat et à son cadre stratégique pour la période 2008-2011 et conformément à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies concernant, entre autres, la promotion de la femme et l'égalité des sexes. Il l'a également prié d'intensifier ses activités de formation en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et en réutilisant les pratiques optimales afin que ses travaux aient des incidences pratiques sur les politiques et les programmes. Il l'a en outre prié de coordonner davantage ses activités et de développer son programme de travail en collaboration avec tous les organismes compétents des Nations Unies, notamment la Commission de la condition de la femme et d'autres organes subsidiaires du Conseil économique et social, de même qu'avec la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, en particulier en appelant leur attention sur la composante femme des questions qui se font jour, et de renforcer sa coopération avec les gouvernements et les mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité entre les sexes.

2. Le Conseil économique et social a par ailleurs prié l'Institut de poursuivre ses activités de collecte de fonds, notamment en élaborant une stratégie de mobilisation des ressources sur le moyen et long terme qui incite les bailleurs de fonds actuels et potentiels à verser davantage de contributions au budget de base et à prendre des engagements de financement pluriannuels. Il a également invité les États à fournir des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale.

3. Le présent rapport, qui a été établi en application des tâches prescrites susmentionnées, décrit les mesures que l'Institut a prises entre mai 2007 et mai 2008 pour appliquer la résolution. Il comprend cinq sections : la section I constitue l'introduction; la section II appelle l'attention sur les activités menées par le Conseil exécutif de l'Institut; la section III présente les activités récentes de l'Institut et celles qu'il prévoit de mener; la section IV récapitule les résultats des activités de mobilisation de ressources; et la section V énonce des conclusions.

II. Activités du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

4. L'Institut est dirigé par un Conseil exécutif composé de 10 États Membres élus par le Conseil économique et social. Pour la période 2007-2009, ces États Membres sont les suivants : Bélarus, Égypte, Espagne, Grenade, Honduras (Président), Israël, Philippines (Vice-Président et Rapporteur), République arabe syrienne (Vice-Président), République slovaque et Zimbabwe. La Directrice de l'Institut, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, un représentant du pays hôte, à savoir la République dominicaine, et un représentant de chacune des commissions régionales sont membres de droit du Conseil.

5. Au cours de la période couverte par le rapport, le Conseil exécutif de l'Institut a tenu trois reprises de sa quatrième session, au cours desquelles il a approuvé le cadre stratégique de l'Institut pour la période 2008-2011. Celui-ci prévoit un programme de travail élargi dans les domaines du développement, de la paix et de la

sécurité et des droits de l'homme, et en ce qui concerne les questions qui se font jour.

6. Le Conseil exécutif a également approuvé le projet de plan de travail de l'Institut et son budget pour 2008, ainsi que sa stratégie de mobilisation de ressources sur le moyen terme, destinée à asseoir son fonctionnement sur une base plus solide.

7. À sa cinquième session, le Conseil exécutif a approuvé le projet de plan de travail de l'Institut et son budget pour 2009, ainsi que sa stratégie de création de réseaux. Il a également adopté d'autres grandes décisions et d'importantes recommandations.

III. Activités récentes et activités prévues

8. Le cadre stratégique de l'Institut pour la période 2004-2007 a fixé les paramètres de ses recherches novatrices dans les domaines tels que les migrations et le développement, les aspects de la réforme du secteur de la sécurité liés à la problématique des sexes et la participation des femmes à la vie politique au niveau local. En collaboration avec ses multiples partenaires, l'Institut a élaboré son programme de travail en s'inspirant des trois piliers sur lesquels se fonde l'action de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. Il y souligne qu'il importe de combiner la recherche, la formation et la diffusion de l'information selon un cycle continu d'analyse d'acquisition de connaissances et d'actions tel que les conclusions des travaux de recherche soient diffusées et servent à élaborer des programmes de formation et de renforcement des capacités et à formuler des politiques.

9. L'Institut a mené à bien les activités prévues dans son cadre stratégique pour la période 2004-2007 et a commencé à appliquer son cadre stratégique pour la période 2008-2011 dont les priorités sont les mêmes que celles du cadre stratégique précédent. Le cadre stratégique actuel prévoit la consolidation des programmes de recherche et de formation de l'Institut et le renforcement de ses capacités de gestion de connaissances, l'objectif de l'Institut étant que les conclusions de ses travaux de recherche aient une incidence concrète sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes et contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

A. Femmes, migrations et développement

10. Les travaux de recherche de l'Institut relatifs aux femmes, aux migrations et au développement ont pour principaux objectifs de mettre en évidence les lacunes existant dans le domaine de la recherche, de placer les femmes et les questions relatives à l'égalité des sexes au centre du programme international en matière de migration et de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes migratoires qui tiennent compte des questions relatives à l'égalité des sexes.

11. Dans la poursuite de ces objectifs, l'Institut a renforcé et intensifié sa coopération avec diverses entités des Nations Unies et avec les organisations

internationales, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales. Il a en particulier resserré ses relations de travail avec des partenaires stratégiques tels que le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds d'investissement multilatéral (FIM) de la Banque interaméricaine de développement (BID). C'est d'ailleurs avec cette dernière qu'il a organisé le Colloque international sur les transferts de fonds qui s'est tenu les 18 et 19 octobre 2007 à Washington.

12. Dans une série de 11 monographies qu'il a établie, l'Institut a traité principalement de l'hétérogénéité sociale, économique, culturelle, régionale et politique des flux migratoires. Il a étudié la féminisation du phénomène migratoire, la participation des migrantes au marché du travail dans les pays de destination et les aspects des envois de fonds et de leur utilisation relatifs à l'égalité des sexes, ainsi que les effets de ces envois sur le développement local et le bien-être des ménages.

13. Avec le concours du FIDA et en coopération avec le Filipino Women's Council, l'Institut a mené à bien une étude sur les envois de fonds des migrantes philippines. L'étude, publiée en mai 2008, analyse les incidences des envois de fonds de celles de ces migrantes qui travaillent en Italie sur les ménages philippins bénéficiaires, en particulier leur impact sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Les résultats de cette étude serviront à appuyer le renforcement des capacités des associations migrantes implantées en Italie.

14. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et Alianza País¹, l'Institut a mené une étude qui a donné lieu au rassemblement d'un certain nombre d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et d'établissements universitaires en Colombie. Il y a analysé la dynamique des flux migratoires colombiens de la zone métropolitaine centre-ouest de Bogota vers l'Espagne, les envois de fonds des femmes et reçus par les femmes et l'impact de ces envois sur le développement des localités dont les migrantes concernées sont originaires.

15. Grâce à un financement partiel du FNUAP, et en collaboration avec le South African Institute of International Affairs, l'Institut a établi une monographie, publiée en mars 2008, sur la migration féminine, les envois de fonds et le développement dans un certain nombre de pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland et le Zimbabwe. Le manque d'informations et de données exactes a été l'un des principaux obstacles qu'il a rencontrés à cette occasion. Afin d'assurer le suivi de cette monographie, il prévoit d'entreprendre, en collaboration avec le FNUAP, des travaux de recherche supplémentaires et une analyse plus poussée des mouvements migratoires dans la région de l'Afrique australe. Il a conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) un accord aux termes duquel il doit exécuter avec lui un projet de recherche intitulé « Gender and remittances: Building gender-responsive local development » (Problématique hommes-femmes et envois de fonds : faire en sorte que le développement local tienne compte des progrès que posent les inégalités

¹ Alianza País est une initiative prise conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations, le Gouvernement colombien, l'Association Amériques-Espagne de solidarité et de coopération, le Network of Public Universities of the Coffee Region et le FNUAP, qui a pour but de renforcer les synergies dans le domaine des migrations et du développement.

entre les sexes). L'établissement des six monographies auquel il doit donner lieu en septembre 2007 a débuté dans les pays concernés, à savoir l'Albanie, le Lesotho, le Maroc, les Philippines, la République dominicaine et le Sénégal. Les principaux objectifs de ce projet consistent à faire en sorte que les ménages dirigés par une femme qui reçoivent des fonds soient mieux informés des moyens d'accéder aux ressources productives et aient un meilleur accès à ces ressources, à aider les administrations locales et nationales à élaborer des politiques qui permettent de faire le meilleur usage possible des envois de fonds pour créer des moyens de subsistance durables et renforcer le capital social, et à rendre les principales parties prenantes mieux à même d'obtenir que les politiques, programmes et projets tiennent compte des questions relatives à l'égalité des sexes.

16. Comme suite à ces monographies, l'Institut a mené des activités supplémentaires de recherche et de renforcement des capacités qui avaient pour but d'approfondir l'étude du développement, des migrations et des droits de l'homme sous l'angle de l'égalité des sexes et d'examiner plus avant les aspects des flux migratoires Sud-Sud sous ce même angle. Il a également établi une série de documents de travail sur les femmes, les migrations et le développement, assortis de documents portant sur la féminisation des migrations, les filières d'entraide mondiales, les envois de fonds, les migrations et le développement. Au moyen de ces documents et de la deuxième édition de son ouvrage intitulé *Crossing Borders: Gender, Migration and Development*, il a cherché à affiner sa compréhension des rapports entre migration et développement, y compris l'impact des envois de fonds, sous l'angle de l'égalité des sexes. Il prévoit par ailleurs d'axer ses travaux de recherche sur des questions telles que le rôle des femmes dans le commerce transfrontière et le développement des secteurs frontaliers régionaux et la mise en place de filières d'entraide mondiales.

B. Gouvernance et participation des femmes à la vie politique au niveau local

17. Au moyen d'activités de recherche et de renforcement des capacités, l'Institut a continué à aider des pays à promouvoir la participation des femmes à la vie politique au niveau local, notamment en établissant des données exactes sur la situation prévalant dans ces pays, en définissant des stratégies susceptibles d'affiner ces données et en favorisant l'établissement d'un dialogue entre les principales parties prenantes de certains pays afin qu'un programme d'action politique plus ouvert puisse y être élaboré.

18. Depuis février 2006, l'Institut se consacre à un projet triennal intitulé « Renforcer la gouvernance non sexiste et la participation des femmes à la vie politique locale », qui est financé en partie par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement et l'Institut national mexicain des femmes. Le projet a pour principaux objectifs de promouvoir l'égalité des sexes, les droits des femmes, la participation des femmes à la vie politique et leur participation, à des échelons élevés, aux activités de planification et de gestion des administrations locales. Il vise également à sensibiliser les principales parties prenantes de certains pays d'Amérique latine et de la région du Maghreb à l'importance que revêt la participation des femmes à la prise des décisions au niveau local. Il doit permettre en outre de rendre les institutions locales mieux à même d'élaborer des politiques soucieuses de l'égalité des sexes.

19. L'Institut a établi à l'intention de la région de l'Amérique latine une série de documents de réflexion et de guides relatifs au renforcement des capacités, intitulés, en anglais : « Guide for women's leadership at the local level in Mexico; women's political participation at the local level in Latin America; new gender machinery at the local level in Latin America; participation of indigenous women in governance processes and local governments : Bolivia, Colombia, Ecuador, Guatemala and Peru; regional diagnostic studies » (Amérique centrale et région des Andes), ainsi que deux guides concernant, l'un, le renforcement des capacités nécessaires pour assurer la participation des femmes à la vie politique, et l'autre, la planification à l'échelon local sous l'angle de l'égalité des sexes.

20. En février 2007, l'Institut a organisé une dizaine de colloques dans chacun des pays participant au projet. Ces colloques ont rassemblé plus de 300 femmes représentant la société civile, les administrations locales, les partis politiques et les organismes des Nations Unies, qui ont débattu des conclusions des études et examiné les mesures concrètes à prendre pour accroître la participation des femmes à la vie politique et à la direction des affaires publiques. Dans plusieurs pays, ces colloques ont fourni pour la première fois à la société civile et aux organismes publics l'occasion d'exprimer leur point de vue sur la question de la participation des femmes à la vie politique.

21. En octobre 2007, l'Institut a organisé un dialogue virtuel sur le thème « Les femmes et la nouvelle culture du débat », auquel ont participé 30 participants d'institutions diverses qui ont examiné les principaux problèmes soulevés par la participation des femmes à la vie politique en Amérique latine. Les débats ont porté sur l'importance de la législation dans la lutte contre la violence politique à l'encontre des femmes et sur les mesures de discrimination positive à prendre pour accroître la participation des femmes à la vie politique.

22. Une fois terminée la phase de recherche du projet, la phase suivante, consacrée au renforcement des capacités, a commencé en 2008 dans quatre pays, à savoir : la Bolivie, le Costa Rica, l'Équateur et le Guatemala. Elle doit permettre, au Costa Rica, d'appuyer la création d'une organisation nationale de responsables municipales et, au Guatemala, de renforcer les compétences en matière de gestion et de communication des responsables municipales à l'aide en particulier des technologies de l'information et des communications (TIC). Les activités correspondantes sont menées en partenariat avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), des mécanismes nationaux de défense des droits des femmes et des organisations non gouvernementales. En Bolivie et en Équateur, le projet doit également permettre d'aider à renforcer les compétences des responsables municipales en matière de gestion et de communication, notamment au moyen d'une formation au leadership politique et aux TIC.

23. Les activités menées dans le cadre du projet en Algérie, au Maroc et en Tunisie débiteront en juin 2008, avec l'appui du Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes. Elles visent principalement à favoriser les échanges de connaissances et de données d'expérience sur la participation des femmes à la vie politique aux échelons national et régional, à instaurer un dialogue sur les politiques entre les principales parties prenantes et à rendre les femmes mieux à même de participer à la vie politique et à la prise des décisions.

C. Femmes, paix et sécurité

24. L'Institut œuvre en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les domaines du maintien de la paix, des processus de paix, de la reconstruction après un conflit et de la réforme du secteur de la sécurité à l'aide de travaux de recherche et d'activités de renforcement des capacités, notamment de formation.

25. En collaboration avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, il a créé une pochette d'information intitulée *Gender and Security Sector Reform Toolkit*, qui fournit aux décideurs et aux spécialistes concernés des renseignements pratiques sur les questions relatives à l'égalité des sexes et leur importance pour la réforme du secteur de la sécurité et qui propose des stratégies pour intégrer systématiquement ces questions dans les réformes de ce secteur. La pochette a été présentée à la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme en mars 2008, au cours d'une manifestation organisée par le Gouvernement norvégien.

26. Pendant qu'il établissait cette pochette, l'Institut a organisé, en collaboration avec le Centre et le Bureau susmentionnés, deux dialogues virtuels, dont l'un, tenu en avril 2007, a porté sur le thème « Formation du personnel du secteur de la sécurité aux questions relatives à l'égalité des sexes : bonnes et mauvaises pratiques », et l'autre, tenu en juin 2007, a porté sur le thème « Évaluation et suivi de la réforme du secteur de la sécurité sous l'angle de l'égalité des sexes ». Ces manifestations ont facilité la constitution d'un réseau de spécialistes de la formation aux questions relatives à l'égalité des sexes, que l'Institut va lancer en 2008 pour poursuivre l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques dans ce domaine.

27. En collaboration avec UNIFEM et le Groupe de l'égalité des sexes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et avec l'aide de fonds fournis par les Gouvernements norvégien et autrichien, l'Institut appuie la réforme du secteur de la sécurité en cours en Haïti en veillant à la prise en compte du principe de l'égalité des sexes, en créant la volonté politique nécessaire à cette fin et en faisant en sorte que le Gouvernement, les institutions chargées de la sécurité et la société civile aient les moyens requis pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

28. L'Institut a également commencé à recueillir des données d'expérience et des exemples de bonnes pratiques et à élaborer des directives et des recommandations pour promouvoir la formation systématique et efficace du personnel de maintien de la paix aux questions relatives à l'égalité des sexes. Dans ce domaine, il s'est surtout intéressé à l'élaboration participative et sans exclusive d'outils pratiques à l'intention des spécialistes. Les données d'expérience qui ont été recueillies en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et les groupes de l'égalité des sexes des missions de maintien de la paix des Nations Unies ont permis d'élaborer une carte mondiale de la formation du personnel de maintien de la paix aux questions relatives à l'égalité des sexes, ainsi qu'un document de travail intitulé « Gender training for peacekeepers: preliminary overview of United Nations peace support operations » (Formation du personnel de

maintien de la paix aux questions relatives à l'égalité des sexes : vue préliminaire des opérations de soutien à la paix).

29. L'Institut a continué à œuvrer en faveur de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, tant à l'intérieur du système des Nations Unies que sur les plans national et régional. Il participe activement aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité, en recueillant des exemples de bonnes pratiques et en se renseignant sur l'expérience acquise en ce qui concerne l'application de la résolution. Il a également pris une part active à des manifestations internationales organisées par le système des Nations Unies aux niveaux régional et national. Il crée actuellement un forum virtuel qui lui permettra d'accueillir des réunions de suivi grâce auxquelles il pourra sensibiliser les principales parties prenantes aux questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité et établir des directives et des dispositifs concrets d'application de la résolution 1325 (2000) au niveau national. Enfin, grâce à des fonds fournis par les Gouvernement italien et autrichien, il s'emploie à promouvoir l'application de la résolution 1325 (2000) en faisant œuvre de sensibilisation et en renforçant les capacités institutionnelles nationales, notamment en contribuant à élaborer des plans d'action nationaux.

IV. Mobilisation de ressources

30. La stratégie de mobilisation de ressources à moyen terme a pour but d'aider l'Institut à s'assurer auprès des donateurs l'appui dont il a besoin pour financer son budget de base pour l'exercice biennal 2008-2009. Elle met l'accent sur le développement des partenariats et la recherche d'organisations gouvernementales et non gouvernementales qui partagent les vues de l'Institut et son attachement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que sur l'harmonisation des buts et objectifs des programmes.

31. En 2007, l'Institut a pu obtenir suffisamment de fonds pour financer ses activités de base et rembourser intégralement la subvention de 557 800 dollars que l'ONU lui avait octroyée dans le courant de l'année au titre de son budget ordinaire. Compte tenu de la confiance accrue des donateurs dans ses travaux, le niveau des contributions volontaires à ses activités habituelles a augmenté sensiblement. Il compte encourager cette tendance et redoubler d'efforts pour faire mieux connaître ses travaux.

32. La situation financière de l'Institut au 31 décembre 2007 était la suivante :

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal 2006-2007, au 31 décembre 2007

(En dollars des États-Unis)

Recettes

Contributions volontaires ^a	1 490 442,31
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	1 038,53
Intérêts créditeurs	51 522,77
Autres recettes/recettes accessoires	1 286 912,71

Virements à partir d'autres fonds (dépenses d'appui aux programmes)	272 500,00
Recettes se rapportant à des exercices antérieurs ou ultérieurs	–
Total des recettes	3 102 416,32
Dépenses	
Traitements et autres dépenses de personnel	1 773 607,08
Voyages	207 806,86
Services contractuels	179 860,62
Dépenses de fonctionnement	163 546,06
Achats	24 777,54
Total partiel	2 349 598,16
Dépenses d'appui aux programmes	93 968,31
Total des dépenses	2 443 566,47
Variation des réserves et des soldes des fonds	
Excédent (déficit)	658 849,85
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	564 176,51
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	1 223 026,36

^a Contributions volontaires moins contributions volontaires à recevoir de 344 316,07 dollars.

V. Conclusions

33. Conformément au statut de l'INSTRAW, le Conseil exécutif a continué à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne notamment l'élaboration des politiques de l'Institut, l'approbation de ses programmes de travail et de ses budgets pour 2008 et 2009 et ses rapports au Conseil économique et social et, lorsqu'il y a lieu, à l'Assemblée générale. À ses quatrième et cinquième sessions, il a pris un certain nombre de décisions importantes, notamment en approuvant le cadre stratégique de l'Institut pour la période 2008-2011, qui définit son programme de recherche et de formation élargi ainsi que son programme de travail et son budget pour l'exercice biennal 2008-2009.

34. En menant à bien l'application de son cadre stratégique pour la période 2004-2007, l'Institut a été en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs définis dans les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, paix et sécurité, et droits de l'homme. Il y est parvenu en combinant travaux de recherche, formation et diffusion de l'information selon un cycle continu d'analyse, d'acquisition de connaissances et d'action, qui lui permet de diffuser les conclusions de ses travaux de recherche et de s'en servir pour concevoir des programmes de formation et de renforcement des capacités et formuler des politiques.

35. Le cadre stratégique pour la période 2008-2011 reprendra les priorités établies en 2004 mais en consolidant les programmes de recherche et de formation de l'Institut et en renforçant ses capacités de gestion de

connaissances de façon que les conclusions de ses travaux de recherche aient une incidence concrète sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

36. Ces dernières années, la revitalisation de l'INSTRAW s'est traduite par un certain nombre de gains stratégiques, tels que la création de son conseil exécutif, le renforcement de ses accords de coopération avec les organismes des Nations Unies, les États Membres et d'autres parties prenantes; l'élargissement de son programme de recherche; l'intensification de ses campagnes d'appels de fonds, qui a entraîné un accroissement progressif mais régulier du financement des projets; et une communication améliorée avec les organismes publics, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, qui a contribué au succès de sa revitalisation et au rétablissement de la confiance qui avait été placée en lui et dans sa capacité d'exécution et qui a permis de faire reconnaître l'intérêt de ses travaux de recherche et de formation. L'Institut compte redoubler d'efforts pour faire mieux connaître ses activités et leur donner un plus grand retentissement au sein du système des Nations Unies et parmi les États Membres, les organisations internationales et la société civile.

37. En conclusion, le Secrétaire général prend note avec satisfaction de la détermination dont la Directrice sortante de l'Institut, M^{me} Carmen Moreno, et le Conseil exécutif ont fait preuve pour revitaliser l'Institut et de celle dont ont fait preuve également les États Membres qui ont apporté un appui financier et politique à l'Institut.
